

REGLEMENT DE JEU
Quiz ILE MAURICE
Du 27/07 au 24/08/2016

La société **GALERIES LAFAYETTE VOYAGES** - 27 rue de la Chaussée d'Antin - 75446 Paris Cedex 09 – Groupe Galeries Lafayette – Licence d'agence de voyages IM : 075100205 - Membre du SNAV - SARL au capital de 3 411 200 € - Garantie financière HSBC France - RCS Paris B 315 710 251

Organise un jeu intitulé « **Quiz : Ile Maurice** » qui se déroulera du 27 juillet 2016 au 24 aout 2016.

ARTICLE I - PARTICIPANTS

Le jeu est ouvert sans obligation d'achat à toute personne majeure résidant en FRANCE métropolitaine à l'exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette, des démonstrateurs, et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit sous peine d'élimination d'office.

ARTICLE II – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer à ce jeu, il suffit de :

- se rendre sur voyages.galeriesslafayette.com
- répondre correctement aux 3 questions concernant l'Ile Maurice
- remplir la page d'inscription avec ses coordonnées (nom, prénom, code postal, et email)

Tout autre mode de participation est exclu. Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, incomplètes, ou après la date visée ci-dessus, seront considérées comme nulles.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au jeu par personne. Tout autre mode de participation est exclu.

Le Jeu objet du présent règlement est sans obligation d'achat.

ARTICLE III - TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera effectué le **1 septembre juillet à 14H30** pour déterminant un gagnant par le service marketing des Galeries Lafayette Voyages.

ARTICLE IV – DOTATION MISE EN JEU

Le lot comprend un séjour à l'Ile Maurice pour 2 personnes, 5 nuits en demi-pension dans un hôtel 4* ou 5* du groupe Beachcomber, vols inclus au départ de Paris sur vols réguliers incluant les taxes aériennes, de solidarité et surcharges carburant.

Le lot ne comprend pas les transferts A/R aéroport/hôtel, les nuitées supplémentaires au tarif de la brochure en vigueur, les extras sur place, les assurances, les boissons, les pourboires et les dépenses personnelles.

Le lot valable pour un séjour jusqu'au 31 août 2017 (dernier retour), hors périodes de vacances scolaires, ponts et jours fériés et embargo, suivant disponibilités sur contingents spéciaux hôteliers.

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du règlement du jeu.

Le lot est strictement personnel et non cessible. Le lot n'est ni échangeable et ni remboursable. Si le voyage n'est pas effectué dans les délais impartis, aucune extension ne sera accordée. Si le voyage ne peut être effectué, aucune compensation ou remboursement équivalent au montant du voyage, ne pourront être réclamés.

Si l'un des lots était indisponible, la société se réserve le droit d'attribuer un lot similaire de même valeur. La valeur du ou des lots est donnée à titre indicatif.

Il appartient aux gagnants de vérifier la validité de leurs titres de transport et d'être en possession des documents de voyage nécessaire.

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Le gagnant sera contacté par mail ou téléphone par la responsable de l'agence la plus proche de son domicile. Le responsable se mettra ensuite en contact avec le partenaire et procédera à la réservation et à l'organisation du voyage, en respectant les conditions citées plus haut.

Passé un délai de 2 mois après le tirage au sort, sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, le dit lot deviendra la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE VI – DONNEES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé ses nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule la société organisatrice sera destinataire des informations.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant, en écrivant au 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL – Correspondant CNIL – TSA 23 000 44-48 rue Châteaudun – 75 009 PARIS ou par email à l'adresse : correspondantcnil@galerieslafayette.com.

ARTICLE VII – RESPONSABILITE

La société organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

La société organisatrice ne sera pas tenue responsable si le concours devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent. Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de 15 jours après l'annonce du gagnant aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris, le 20 juillet 2016